

## **Avis d'enquête publique**

### **préalable à la délivrance du permis de construire relatif au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol SUR LA COMMUNE DE VALMONT PÉTITIONNAIRE : FRANSOL 48 SAS**

Par arrêté préfectoral n° 2026-DCAT-BEPE-194 du 13 mai 2026, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du 10 juin 2026 au 10 juillet 2026 inclus.

La commune concernée est Valmont, siège de l'enquête.

Madame Delphine Thiry, ingénieure territoriale, désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir les observations écrites et orales **en mairie de Valmont – 1 rue de la Mairie – 57730 Valmont**, selon le calendrier suivant :

- Mardi 16 juin 2026 de 15h00 à 17h00
- Samedi 27 juin 2026 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 10 juillet 2026 de 9h00 à 11h00

Monsieur Marcel Barbacci, technicien supérieur génie civil bâtiment en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, lequel n'intervient dans la conduite de l'enquête et dans l'élaboration du rapport et des conclusions qu'en cas de remplacement du commissaire-enquêteur titulaire défaillant.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, sera déposé :

- sur le site internet dédié à cette enquête publique, directement accessible à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7330/>

également accessible depuis le lien placé sur le site internet de la préfecture de la Moselle, à l'adresse : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach - Boulay-Moselle.

- en mairie de Valmont – 1, rue de la Mairie – 57730 Valmont, pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un accès gratuit au dossier sera en outre possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle, et mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture au public, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Le dossier papier pourra également être consulté à la préfecture de la Moselle – Direction de la coordination et de l'appui territorial (DCAT) – Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement (BEPE) – 9, place Jean-Marie Rausch – 57034 Metz Cedex 1.

Le dossier d'enquête pourra être communiqué sur demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du : préfet de la Moselle - DCAT – BEPE – 9, place Jean-Marie Rausch – BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1.

Le public peut consigner ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre électronique, **fortement recommandé et à privilégier**, dont le lien est accessible depuis le site internet de la préfecture de la Moselle : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach – Boulay-Moselle,

- ou directement par l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7330/>

- à défaut d'accès au registre électronique, par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-7330@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7330@registre-dematerialise.fr)
- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, déposé en mairie de Valmont, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par courrier, adressé à la mairie de Valmont – 1, rue de la Mairie – 57730 Valmont, siège de l'enquête, à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, portées sur le registre papier, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Monsieur Antonin Brunel  
Chef de projet  
(E-mail : [antonin.brunel@kronos-solar.com](mailto:antonin.brunel@kronos-solar.com))  
Société Fransol 48 SAS  
Kronos Solar Projects France  
29 rue Vauthier  
92100 Boulogne-Billancourt

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Valmont, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle. Ces documents sont publiés durant ce même délai :

- sur le site internet, directement accessible à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7330/>

- ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Moselle, accessible depuis l'adresse : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach - Boulay-Moselle.

À l'issue de la procédure d'instruction de la demande, dont l'enquête publique constitue une étape, le préfet de la Moselle statuera sur la demande de permis de construire présentée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.